



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	11	6

**OBJET : 38-1 - ENVIRONNEMENT  
- REALISATION DU DOCOB NATURA  
2000 - ANIMATION DU SITE NATURA  
2000 « BAIE ET CAP D'ANTIBES -  
ILES DE LERINS » AUTORISATION DE  
CANDIDATURE ET DE SIGNATURE**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

261047

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 06 OCT. 2017  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Françoise THOMEL  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD  
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André-Luc SEITHER, Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-1 - ENVIRONNEMENT - REALISATION DU DOCOB NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS » AUTORISATION DE CANDIDATURE ET DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Commune a souhaité en 2010 devenir opérateur du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" (annexe n° 1 : Délibération du Conseil municipal du 25 juin 2010). Cette zone Natura 2000 a été définie d'après une directive européenne « habitat et oiseaux » et a permis ainsi la création d'une zone marine protégée qui couvre l'intégralité de notre littoral.

Ce classement en zone Natura 2000 permet la reconnaissance par un dispositif européen de la richesse du patrimoine naturel du littoral marin et terrestre sur près de 14 000 hectares bordant le Cap d'Antibes. Le dispositif Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" ne vise pas la création d'une réserve intégrale mais l'établissement d'un plan de gestion environnemental par tous les acteurs institutionnels et socio économiques de notre territoire dans le respect des pratiques et usages locaux.

De 2010 à 2013, la Commune d'Antibes – Juan-les-Pins a réalisé un document d'objectifs (DOCOB) sous l'égide d'un comité de pilotage coprésidé par le Préfet Maritime et le Préfet du Département.

Ce DOCOB comporte 2 volets :

- 1- un volet inventaire faunistique et floristique, terrestre et marin et une étude socio économique sur les usages et pratiques de la mer et du littoral ;
- 2- l'établissement d'un plan de gestion des espaces naturels après concertation avec tous les acteurs socio économiques de la zone.

En croisant pression sur le milieu et usages, on a pu définir et prioriser les actions de protection et de valorisation à mettre en œuvre sur notre littoral.

La réalisation du DOCOB s'est terminée fin 2013.

45 actions ont été proposées dont 28 concernent le milieu marin et 12 le milieu terrestre.

Le DOCOB a été validé et présenté au Comité de Pilotage qui s'est tenu le 6 décembre 2013.

Fort du travail qui a été réalisé et compte tenu de l'intérêt pour la protection de l'Environnement, la Commune a souhaité poser sa candidature en tant qu'animateur du site afin de pouvoir mettre en œuvre les actions définies par le DOCOB (annexe n° 2 : Délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2013).

Lors du COPIL du 6 décembre 2013, notre candidature a été présentée et la Commune d'Antibes - Juan-les-Pins a été désignée en tant qu'animateur.

Pour mémoire, sur ces 3 années, différents projets et programmes ont été réalisés dans le cadre de Natura 2000 :

Partie marine :

- mise en place d'une zone de mouillage préférentielle pour les grandes unités (plus de 80 mètres) permettant de limiter l'impact de ces navires au mouillage sur l'herbier de posidonie (arrêté du Préfet Maritime du 24 juin 2016) ;
- création de 4 mouillages écologiques pour les clubs de plongée autour du Cap d'Antibes. Ce dispositif en 2017 va être étendu à 4 nouveaux sites dans le golfe Juan ;

38-1 - ENVIRONNEMENT - REALISATION DU DOCOB NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS » AUTORISATION DE CANDIDATURE ET DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- enlèvement de plus de 2 500 pneus placés dans les années 80 au cœur du golfe Juan afin de servir de récifs artificiels. Cette opération va être renouvelée en 2017 afin de supprimer la totalité des dépôts ;
- programme de restauration du milieu naturel : Regen-R pour la restauration des herbiers de posidonie dégradés par les ancrages de navires, restauration du rôle écologique des ports au travers de la mise en place de structures permettant de recevoir les alevins et la réimplantation d'une algue au rôle écologique majeur sur les digues du Port Vauban ;
- étude sur les dernières prairies alguales de cystoseires du département (algues protégées) ;
- mise en place d'ancrages écologiques sur le balisage présent au Cap d'Antibes ;
- sensibilisation des communes à la gestion des résidus issus des feux d'artifice ;
- développement de l'Espace Mer et Littoral à la Batterie du Graillon en tant qu'outil à l'éducation à l'environnement sur les richesses patrimoniales du milieu marin.

Partie terrestre :

- attribution du Domaine Public Maritime du Cap d'Antibes inclus dans le site Natura 2000 au Conservatoire du Littoral. Cela concerne 160 hectares de D.P.M. terrestre et marin sur lequel un plan de gestion spécifique a été lancé ;
- mise en place de dispositifs de protection de la végétation par la création de brises-pas intégrés au paysage ;
- réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques complémentaires au DOCOB ;
- conventionnement avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'entretien du sentier littoral ;
- programme de maîtrise des espèces exotiques envahissantes présentes sur le Cap ;
- participation à l'établissement des plans de gestion des Iles Sainte Marguerite et Saint Honorat ;
- réalisation avec l'Office du Tourisme d'un topo-guide pour une balade patrimoniale sur le Cap.

Des financements de l'Etat et de l'Union Européenne permettent la réalisation de ces actions.

Ainsi, le poste d'un chargé de mission Natura 2000 a été intégralement financé par l'Etat et l'Union Européenne jusqu'en juillet 2015 (pièce annexe n° 3 : Délibération du Conseil municipal en date du 18 janvier 2013).

D'autres dispositifs comme les contrats Natura 2000 ou les appels à projets permettent le financement et la réalisation de ces actions. Actuellement deux contrats Natura 2000 sont en cours de réalisation, un sur les ancrages écologiques, l'autre sur l'étude des algues cystoseires au Cap.

Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, la Commune va donc être amenée régulièrement à conventionner avec l'Etat sur des contrats Natura 2000 ou des appels à projets.

38-1 - ENVIRONNEMENT - REALISATION DU DOCOB NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS » AUTORISATION DE CANDIDATURE ET DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité,**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à postuler et à candidater sur les programmes et actions permettant la réalisation du DOCOB Natura 2000 et à signer tous actes subséquents à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Jean LÉONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.38-1 - ENVIRONNEMENT - REALISATION DU DOCOB NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 " BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS " ; AUTORISATION DE CANDIDATURE ET DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/10/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/10/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM2610-17 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170929-DCM2610-17-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement